

Extrait du El Correo

<http://www.elcorreo.eu.org/La-FIDH-le-CAJ-et-la-Ligue-se-prononcent-ensemble-contre-l-attaque-aux-DDHH-en-Argentine>

La FIDH, le CAJ et la Ligue se prononcent ensemble contre l'attaque aux DDHH en Argentine

- Argentine - Justice - Droits de l'homme -
Date de mise en ligne : mardi 23 février 2016

Description :

La FIDH, el CAJ y la Liga se pronuncian en conjunto contra el ataque a los DDHH en Argentina

Copyright © El Correo - Tous droits réservés

Fédération Internationale de Droits de l'homme (FIDH) Comité d'Action Juridique (CAJ) Ligue argentine par les droits de l'homme (LADH)
Communiqué de presse

INQUIETUDE SUR LA DÉTÉRIORATION CROISSANTE DES DROITS DE L'HOMME EN ARGENTINE

Paris, Buenos Aires, le 22 février de 2016.-

La FIDH et ses organisations membre en Argentine, le CAJ et la LADH, rendent publique une série d'inquiétudes sur la détérioration récente de la situation de droits de l'homme en Argentine, relative à la déclaration de l'État d'Urgence, la criminalisation et la répression de la protestation sociale et à l'affaiblissement des politiques publiques de Mémoire, Vérité et Justice des crimes du passé. Le 19 janvier 2016, le gouvernement a décrété pour un an renouvelable, l'état d'urgence dans tout le pays avec l'objectif de lutter contre la criminalité organisée, particulièrement contre le trafic de stupéfiants. Dans ce cadre, le gouvernement prend des décisions par décret sans contrôle démocratique et avec le risque de transgresser des droits fondamentaux de la population en Argentine.

« Gouverner par décret sous état d'urgence, est un triste souvenir pour les argentins et rappelle, les années sombres de la dictature durant lesquelles avec l'excuse de la « sécurité », on a utilisé des décrets pour violer des droits fondamentaux, occasionnant des milliers de morts et disparus » i ont déclaré les organisations.

Ainsi, nos organisations dénoncent, le procédé utilisé par le Président de la République après avoir nommé par le Décret deux juges à la Cour Suprême de Justice, ignorant des principes démocratiques constitutionnels comme l'équilibre des pouvoirs, l'indépendance et l'impartialité de la branche judiciaire. Elles dénoncent également la révision par Décret de la Loi de Médias, permettant aux plus grands conglomérats de s'approprier un grand nombre de chaînes de télévision et de journaux, avec le risque de transgresser la liberté et la pluralité de l'information.

Nos organisations condamnent également, les déclarations publiques des hauts fonctionnaires destinées à minimiser les crimes du passé ou appelant à la libération des accusés civils et militaires de crimes de lèse-humanité pendant la dictature. Déclarations dont le journal [argentin] La Nación faisait écho en décembre dernier et qui affrontent plusieurs conquêtes en matière de Mémoire, Vérité et Justice, obtenues à travers la mobilisation démocratique de la société civile argentine.

« À un mois du 40ème anniversaire du coup d'État en Argentine, c'est fondamental que se maintiennent et renforcent les succès atteints en matière de la lutte contre l'impunité et de reconnaissance des graves violations de droits de l'homme et de consolidation de l'État de droit » ont signalé les organisations.

De la même façon, nos organisations dénoncent la criminalisation et la répression de la protestation sociale. Ces phénomènes se trouvent particulièrement reflétés, dans l'arrêt de la leader sociale et Parlementaire du Mercosur, M. Milagro Sala, depuis le 15 janvier dernier pour avoir convoqué des manifestations pacifiques dans la ville du San Salvador dans la province de Jujuy, accusée « d'instigation à commettre des délits et des désordres » et de « sédition ». Ainsi que dans la réponse répressive des forces de sécurité à la grève des travailleurs de l'entreprise avicole Cresta Roja, qui manifestaient contre le licenciement de 5 000 personnes. Les manifestants ont été agressés dans des zones sensibles de leurs corps par des balles en caoutchouc de la part de la gendarmerie. Un autre triste exemple de la répression, est celui de l'agression avec balles en caoutchouc par les gendarmes, dans le quartier (Ville 1114) contre un groupe d'enfants de 7 à 14 ans qui s'étaient préparés pour le carnaval.

Ces faits démontrent la gravité de la décision récente du gouvernement de mettre en application un « Protocole en pour le comportement policier dans les manifestations publiques » qui autorise les forces armées à utiliser des armes à feu contre des manifestants.

Nos organisations rappellent les autorités argentines que le droit à la sécurité doit pouvoir être garanti dans le respect absolu de la liberté fondamentale, et spécialement des droits de réunion, association et de la liberté d'expression.

La FIDH (Fédération Internationale de Droits de l'homme) est une ONG internationale de défense des droits de l'homme qui rassemble 178 organisations dans près de 110 pays. Depuis 1922, elle travaille pour les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, comme ils sont énoncés dans la Déclaration Universelle de Droits de l'homme. Le siège de la FIDH se trouve à Paris et l'organisation a des bureaux dans Abidjan, Bamako, Bangkok, Bruxelles, Conakry, Genève, La Haye, New York, Pretoria et Tunis. FIDH est l'acronyme français de « Fédération Internationale de Droits de l'homme ». S'il vous plaît, assurez-vous d'utiliser « FIDH » quand il on se réfère à l'organisation (oral et écrit), indépendamment de la langue de l'article. Si vous avez besoin du nom complet de la FIDH, s'il vous plaît, l'utilisez une seule fois au commencement : « FIDH (Fédération Internationale de Droits de l'homme) » et ensuite seulement comme « FIDH » ou « la FIDH ».

Traduction non officiel à remplacer quand l'officiel arrivera de : Estelle et Carlos Debiasi

[El Correo de la diáspora](#). Paris, le 22 février 2016.

[\[Contrat Creative Commons\]](#)

Cette création par <http://www.elcorreo.eu.org> est mise à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 Unported](#). Basée sur une oeuvre de www.elcorreo.eu.org.